

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2017-26

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le douze décembre à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du cinq décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, LEFEBVRE Burno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. COURBOIS Elisabeth (excusée), DELASSUS Maryse (pouvoir à DELION Vincent), DUEZ Christophe, FAVRE Angélique et GOUILLARD Cyrille

OBJET :

PROJET
D'AMÉNAGEMENT
DES RUES DE
BETHENCOURT, DE
CHELERS, DE LA
GARE ET
PRINCIPALE

**TRANCHE N° 1
AMÉNAGEMENT DE
TROTTOIRS
RUE DE LA GARE**

Demande de subvention

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- rappelle qu'au cours de la réunion du 6 novembre 2017, le conseil municipal a émis un accord de principe au projet d'aménagement des rues dites de Béthencourt, de Chelers, de la gare et principale, au terme de la présentation du dossier réalisé, à la demande de la Mairie, par le cabinet d'étude technique VERDI Nord / Pas-de-Calais, rue Blériot à ELEU-DIT-LEAUWETTE.

- ajoute que le projet ainsi présenté est composé de quatre tranches prévisionnelles de travaux, dont la première concerne l'aménagement de trottoirs rue de la gare, de manière à assurer la sécurité des riverains, l'accès à l'école et aux commerces locaux.

- précise que cette opération comprenant les travaux à réaliser, l'étude de faisabilité VRD, les frais de maîtrise d'œuvre et le passage caméra est estimée à 627 998,00 € hors taxes (soient 753 597,60 € Toutes taxes Comprises), qu'elle ne sera financièrement supportable qu'en obtenant le maximum de subventions.

- demande de délibérer sur la question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- accepte la proposition qui lui est faite d'engager la première tranche de travaux pour un montant arrêté à la somme de **627 998,00 € hors taxes**, (soient 753 597,60 € Toutes taxes Comprises)

- autorise Monsieur le Maire à instruire les dossiers de demandes de subvention et à les présenter auprès des services de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-programmation 2018), du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et plus généralement de toutes les administrations susceptibles de pouvoir soutenir financièrement le projet

- Dit que les sommes nécessaires à sa réalisation feront l'objet d'une inscription au budget prévisionnel 2018

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES